



Réseau de transport d'électricité s'engage, aux côtés du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, pour les insectes pollinisateurs sauvages, dans le cadre du Plan national d'actions mis en œuvre en faveur de ces espèces.

## LA POLLINISATION ET LES ENJEUX DE SA PROTECTION ET DE SA VALORISATION

On constate un déclin des insectes pollinisateurs sauvages avec une chute des effectifs plus ou moins marquée selon les espèces. Les causes du dépérissement de ces insectes désignent une forte responsabilité humaine du fait de la dégradation de leurs habitats et des espèces de plantes à fleurs qui sont leurs ressources alimentaires.

Sauvegarder ces espèces et le service de pollinisation qu'elles rendent concourt au bien de tous et au respect des générations futures.

Les enjeux sont en effet majeurs. Car si ce déclin témoigne d'une perte regrettable de la biodiversité (les pollinisateurs sont reconnus comme indicateurs précoces de la santé de la vie animale et végétale), il compromet également une partie non négligeable de la ressource alimentaire des populations humaines : ces insectes rendent un service écologique inestimable à la reproduction d'une grande partie des plantes à fleurs, qu'elles soient sauvages ou cultivées. Environ 70% des plantes à fleurs sauvages et cultivées en France métropolitaine et 80% des cultures dans le monde (soit 35% du tonnage que nous mangeons) dépendent fortement de la pollinisation par les insectes.

## LES ENJEUX DU PLAN NATIONAL D'ACTIONS

Compte tenu de l'importance de la pollinisation, Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a présenté au conseil des ministres du 20 mai 2015 un Plan national d'actions « France, Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages.

Le Plan national d'actions en faveur des insectes pollinisateurs sauvages n'est pas un plan d'actions ordinaire. Le nombre et la variété des espèces considérées, la fonction écologique, les enjeux économiques et de conservation de la biodiversité qui concernent la quasi-totalité du territoire français, ainsi que le nombre d'acteurs ou de gestionnaires d'espaces impliqués font de ce plan un véritable challenge. La modification des comportements en est un autre.

L'objectif du plan vise dans un premier temps à une mobilisation du plus grand nombre d'acteurs en faveur des insectes pollinisateurs sauvages.

Le plan constitue donc une première étape en direction de l'objectif global à atteindre, en termes de reconquête de la biodiversité, mais aussi de productivité agricole. Il faut à terme au minimum stopper le déclin des pollinisateurs, sauvegarder ces communautés d'insectes et sauvegarder leur service de pollinisation :

- en préservant et en restaurant leur habitat et leurs conditions de développement (nidification, vie larvaire);
- en préservant et en améliorant les ressources florales, bases de leur alimentation, en quantité, diversité et qualité (pollen et nectar).

Il s'agit bien d'intégrer l'enjeu de « pollinisation » au sein des politiques liées en particulier à l'agriculture, à la forêt, à l'urbanisation, à la gestion des paysages, et à l'utilisation de produits phytosanitaires en protection des cultures.

# L'INTELLIGENCE ELECTRIQUE, AUX COTES DU MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

Préserver les milieux naturels et favoriser la biodiversité constituent un axe fort de la politique environnementale de Réseau de transport d'électricité. En effet, 70% des ouvrages de Réseau de transport d'électricité sont situés dans des zones agricoles, 20% dans des zones boisées et 15 000 km de lignes traversent des espaces naturels protégés. Réseau de transport d'électricité œuvre pour le maintien de la diversité des habitats et des espèces dans les emprises ou à proximité de ses ouvrages. Par ailleurs, Réseau de transport d'électricité porte un intérêt particulier à la préservation des services fournis par les systèmes écologiques qui interagissent avec le réseau de transport d'électricité. Ces services « écosystémiques » sont le reflet d'une nature en bonne santé dont Réseau de transport d'électricité cherche à maintenir la diversité et le bon fonctionnement. En décembre 2012, Réseau de transport d'électricité a obtenu la reconnaissance de son engagement pour la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Pour atteindre ces objectifs, Réseau de transport d'électricité s'entoure d'experts scientifiques de la nature et noue des partenariats avec des gestionnaires de territoire, des associations de protection de la nature pour intégrer le mieux possible les ouvrages dans leur environnement et préserver la nature en expérimentant des aménagements et des modes de gestion innovants pour faire des emprises de lignes de véritables corridors de biodiversité.

Pour mieux comprendre les effets des emprises des ouvrages électriques sur les pollinisateurs sauvages, Réseau de transport d'électricité a participé de 2010 à 2012 à une thèse encadrée par l'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture sur la biodiversité spécifique des apoïdes dans les tranchées forestières. Depuis 2011, Réseau de transport d'électricité est partenaire de l'association Noé Conservation, pour implanter des prairies fleuries et des fruticées dans les emprises forestières. Réseau de transport d'électricité réalise également des aménagements de tranchées mellifères : des prairies essentiellement constituées de plantes mellifères favorables aux abeilles sont implantées en partenariat avec des apiculteurs. Par ailleurs, Réseau de transport d'électricité soutient depuis 2011 le concours agricole national des Prairies Fleuries organisé notamment par la Fédération des parcs naturels régionaux.

Réseau de transport d'électricité poursuit donc naturellement ses actions en faveur des insectes pollinisateurs sauvages en s'engageant aux côtés du ministère de l'écologie, du

développement durable et de l'énergie, dans le cadre du Plan national d'actions mis en œuvre pour ces espèces.

Réseau de transport d'électricité s'engage à soutenir les actions du Plan national d'actions en faveur des insectes pollinisateurs sauvages et, en particulier : l'action n°6 qui vise à soutenir et à développer des études scientifiques sur les insectes pollinisateurs sauvages, l'action n°10 pour la réalisation de guides et de fiches techniques, l'action n°14 qui porte sur l'augmentation de la ressource florale et l'action n°17 qui vise à intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des dépendances vertes des infrastructures et terrains industriels.

Réseau de transport d'électricité mettra plus particulièrement en œuvre sur son territoire les mesures suivantes :

#### Action n°6 du Plan national d'actions

Réseau de transport d'électricité poursuit son engagement pour améliorer la connaissance sur la contribution des emprises des infrastructures linéaires aux continuités écologiques et à la préservation de la biodiversité notamment au travers du programme de recherche CILB-ITTECOP-FRB 2014-2017 « Infrastructures linéaires de transport, biodiversité et paysages » soutenu par le ministère chargé de l'écologie. Cette action de recherche d'ampleur contribuera à l'amélioration de la connaissance des milieux favorables aux insectes pollinisateurs sauvages et à mieux comprendre les services écosystémiques rendus par ces espèces.

# Action n°10 du Plan national d'actions

Réseau de transport d'électricité s'engage à réaliser des fiches à destination de ses salariés, présentant des actions concrètes à mettre en œuvre pour préserver et développer les populations d'insectes pollinisateurs sauvages, et à introduire le sujet dans ses stages de formation à la biodiversité.

### Action n°14 du Plan national d'actions

- \* Réseau de transport d'électricité confirme son soutien au concours agricole national des Prairies Fleuries pour favoriser le développement des populations de pollinisateurs sauvages dans les espaces agricoles ;
- \* Réseau de transport d'électricité poursuit son partenariat avec la Fédération des conservatoires botaniques dans le cadre du projet «Flore locale» soutenu par le ministère chargé de l'écologie, pour expérimenter la revégétalisation de sites par des semences sauvages locales et contribuer à l'émergence de filières de production de ces semences.

# Action n°17 du Plan national d'actions

\* Réseau de transport d'électricité multiplie ses actions pour le développement de milieux favorables aux insectes pollinisateurs sauvages en collaboration avec ses partenaires (Fédération des conservatoires d'espaces naturels, Fédération des parcs naturels régionaux, Réserves naturelles de France, Fédération nationale des chasseurs);

\* Réseau de transport d'électricité peut s'appuyer sur ses partenaires pour localiser les sites où les insectes pollinisateurs sauvages sont les plus vulnérables et réaliser des aménagements qui leur sont favorables.

Pour compléter son engagement en faveur de l'alimentation des insectes pollinisateurs sauvages, Réseau de transport d'électricité souhaite réaliser et suivre des expérimentations pour favoriser leurs habitats, en collaboration avec ses partenaires (Noé conservation, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, Office pour les insectes et leur environnement).

Réseau de transport d'électricité intègrera le comité de pilotage du plan national d'actions.

Fait à Paris, le 9 Faur 2016

La ministre de l'écologie, du

Le président du directoire de Réseau de transport d'électricité

Ségolène ROYAL

développement durable et de l'énergie

François BROTTES